PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

L'An Deux Mille Seize et le 14 avril à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de PIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MAFFRE, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal: 07 avril 2016

Présents: MM. RUIZ, GARCI-NUNO, FOUGERIT, ROURA, BOBO, ANGLADE, ROSIQUE, CAPDEVIELLE, VERDAGUER, BALENT, DURAND M.T., BENKADOUR, AGINOR, BONNET, MARTINA, CAYRO, CLERC, FABRE, BLANC, DURAND, MARIBAUD, MARTINEZ, PRIVAT, LECORRE, JURADO, GUERIN, PALMADE

Absents: M. DIXMIER C.

Madame DURAND Marie Thérèse a été élue secrétaire.

La séance est ouverte par l'approbation du précédent procès-verbal.

1º Vote des taux des taxes locales 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'équilibre du budget nécessite une augmentation des taux d'imposition des taxes locales. Il propose d'appliquer aux taux de l'année précédente un coefficient de variation proportionnelle de 1,050217. Mme Guérin trouve que cela fera une hausse importante des recettes fiscales. Monsieur le Maire répond que nous devons absorber près de 600 000 euros de factures de fonctionnement impayées de 2015, nécessitant un effort collectif. Par rapport à l'ordre du jour M. Palmade demande une baisse des indemnités des élus. Monsieur le Maire lui répond que les indemnités ont été votées au mois d'octobre 2015 et qu'il n'y aucune raison d'y revenir dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil décide de retenir les taux suivants :

Taxe d'habitation: 15,25 %

Foncier bâti:

25,54 % Foncier non bâti: 69,47 %

Approuvé à la majorité par 20 voix pour et 8 voix contre.

2° Vote de Budget primitif de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget de la commune, recettes et dépenses en équilibre, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes :

8 356 273.51 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes :

2 216 399.70 €

Mme Lecorre demande comment il est possible d'absorber 500 000 euros de factures impayées. Monsieur le Maire répond que cela sera difficile mais la gestion rigoureuse mise en place devrait permettre d'y arriver. Monsieur Martinez demande la liste des subventions et des précisions sur le Festin Pia. La liste des subventions sera communiquée lors du prochain Conseil Municipal. En ce qui concerne le Festin Pia une subvention sera allouée pour l'organisation de ce festival.

M. Martinez demande des précisions sur le personnel mis à disposition sur les services de l'eau et de l'assainissement. Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de l'eau et de l'assainissement utilisent le personnel communal pour leur fonctionnement. Le budget Communal ne doit pas supporter des dépenses qui concernent d'autres budgets. Il est donc tout à fait justifié que les budgets eau et assainissement reversent à la commune le coût de ce personnel.

Mme Lecorre demande la parole et indique qu'elle pense que l'acquisition du bâtiment Ramonaxo représente un coût élevé pour le budget 2016. Elle demande également à quoi sera destiné ce bâtiment. Monsieur le Maire répond que la Communauté prendra en charge 50 % du cout de ce projet et que ce bâtiment sera probablement affecté à la Police Municipale.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil adopte à la majorité par 20 voix pour et 8 voix contre le budget primitif 2016 de la commune qui s'élève à 10 572 673.21 €.

3° Vote des budgets primitifs des budgets annexes

1- Budget primitif Service de l'Eau

Monsieur le Maire présente le budget du Service de l'Eau, recettes et dépenses en équilibre, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes :

780 835.58 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes :

626 518.41 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil adopte à la majorité par 20 voix pour et 8 voix contre le budget primitif 2016 du service de l'Eau qui s'élève à 1 407 353.99 €.

2- Budget primitif Service Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget du service Assainissement, recettes et dépenses en équilibre, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes :

1 055 264.22 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes :

594 462.81 €

Monsieur Martinez pose la question suivante : les recettes n'ont-elles pas été surestimées ? Monsieur le Maire répond que les recettes seront réalisées et que les subventions seront demandées systématiquement. Monsieur Rosique précise que des subventions risquaient d'être perdues si les travaux d'assainissement n'étaient pas prévus sur 2016.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil adopte à la majorité par 20 voix pour et 8 voix contre le budget primitif 2016 du service Assainissement qui s'élève à 1 649 727.03 €.

3- Budget primitif Service des Pompes Funèbres

Monsieur le Maire présente le budget du service des Pompes Funèbres, recettes et dépenses en équilibre, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes :

31 685.81 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes :

15 244.00 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil adopte à la majorité par 26 voix et 2 contre le budget primitif 2016 du service des Pompes Funèbres qui s'élève à 46 929.81 €.

4° Approbation plate forme emploi insertion

Monsieur le Maire passe la parole à Mme RUIZ Marie-José, 1^{ère} Adjointe, qui présente le projet de plate forme emploi insertion. Cette plate forme permettra de recevoir les demandeurs d'emploi afin de les aider et de les diriger dans leur recherche d'emploi.

Cette plate-forme nécessite la réalisation de travaux sur le site actuel du point information jeunesse. Pour ce faire des demandes de subventions seront faites auprès du PAYS mais également auprès d'autres structures.

Après avoir écouté Mme RUIZ, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ce projet ainsi que les demandes des subventions qui seront faites.

Approuvé à l'unanimité

5° Cahier des prescriptions pour la réalisation d'un aménagement sur la Commune de PIA

M. le Maire laisse la parole à Monsieur ROSIQUE Henri qui rappelle la nécessité de se munir d'un cahier des prescriptions pour la réalisation d'un aménagement sur la Commune de Pia.

Ce cahier vise à préciser l'incidence des choix d'aménagements sur les projets de chaque acquéreur et à garantir la cohérence du projet urbain.

Le cahier se décompose en plusieurs chapitres :

- Le premier chapitre expose les procédures à respecter pour toutes demandes de construction.
- Le deuxième chapitre précise que tous nouvel aménagement de voirie doit respecter les nouvelles règles d'accessibilité qu'il s'agisse de réhabilitation, de réfection, de réaménagement ou de création.
- Le troisième chapitre rappelle les dispositions prises en matière de réseaux humides et réseaux secs.
- Le quatrième chapitre présente la gestion des déchets ménagés.
- Le cinquième chapitre traite des espaces verts.
- Les chapitres six et sept rappellent la législation en vigueur en matière d'urbanisme.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

D'approuver le Cahier des prescriptions pour la réalisation d'un aménagement sur la Commune de Pia.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

La Secrétaire de séance Mme Marie-Thérèse Durand Pia le 14.04.2016 Michel MAFFRE Le Maire de PIA



Pund Pund